

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2011

PATRIMOINE MONUMENTAL DE L'ÉTAT - (n° 3600)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 137

présenté par
M. Berdoati-----
ARTICLE 9

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« ans »,

le mot :

« années ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.